

LES ACTUALITÉS

21^{ES} ENTRETIENS DU CENTRE JACQUES CARTIER

Les écologistes s'opposent à la gazéification des «déchets ultimes»

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR

Le coup d'envoi de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en faveur d'une série d'usines de gazéification des «déchets ultimes» — ceux que l'on ne peut ni recycler, ni composter — s'est fait hier dans la controverse dans le cadre du colloque censé sanctifier cette technique sur le plan environnemental.

En fin de journée, les environnementalistes de la région de Montréal demandaient par communiqué au gouvernement Charrest de tuer dans l'œuf ce projet de 850 millions, qui fait saliver industriels, consultants et politiciens municipaux de la région. Cette demande a été formulée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Action RE-buts et le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED).

Ce colloque sur la «valorisation des matières résiduelles», qui se tient dans le cadre des 21^{es} Entretiens du Centre Jacques Cartier, a permis aux tenants de cette filière de destruction finale de bien mettre la table sur leur technologie. Un promoteur s'est dit prêt à investir son argent pour construire une première usine de gazéification à condition qu'on lui paie pour chaque tonne de déchets l'équivalent de ce que les municipalités paient pour l'enfouir.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le centre de récupération des matières recyclables de Montréal. Pour les écologistes, postuler qu'une fois atteint le taux de 60 % des matières recyclables, tout le reste n'a plus qu'à être envoyé à la destruction finale est une erreur.

Le procédé de gazéification est intensément promu dans la région depuis que SNC-Lavalin l'a proposé dans une étude remise à la CMM en septembre 2007. Même s'il n'y a que très peu d'usines de gazéification des déchets dans le monde, le procédé, soutiennent ses promoteurs, émet peu de contaminants toxiques et permet de produire un gaz synthétique, du syngaz, que l'on brûle pour produire de l'électricité, ce qui rendrait le tout rentable.

En réalité, il faut beaucoup de combustible ou d'électricité selon les différents procédés pour chauffer les déchets ultimes au point

que les atomes de carbone et d'hydrogène présents dans les matériaux éliminés en sont extraits et récupérés pour en faire du syngaz ou de l'éthanol.

Mais a-t-on besoin d'investir un milliard pour éliminer des déchets qui ne dégagent plus aucune odeur, ni aucun lixiviat parce qu'ils ne contiennent plus aucune matière organique? Cet argent, voire une partie seulement pourrait-il servir plutôt à améliorer nos techniques de récupération, de recyclage et de compostage? Et si l'on arrivait ainsi à réduire davantage nos «résidus ultimes», ne vaudrait-il pas mieux les enfouir pour qu'une prochaine gé-

nération y trouve une «mine» de matières à valeur économique réelle, ce qu'une municipalité comme Victoriaville a commencé à faire comme d'autres ailleurs?

«Effectivement, ces questions-là n'ont pas été étudiées, ou incorporées dans le mandat de SNC-Lavalin», confirmait hier un conseiller professionnel de Ville de Laval en matière de déchets solides, André Giroux.

Le recyclage d'abord

Pour les écologistes qui contestent cette «stratégie de dépenses olympiques» et le «rouleau compresseur lancé hier pour imposer cette solution au grand public et aux

élus» municipaux, la CMM a commis une erreur de base en postulant qu'une fois atteint le taux de 60 % des matières recyclables, tout le reste n'a plus qu'à être envoyé dans un four à pyrolyse ou dans une colonne de gazéification pour destruction finale.

Selon Karel Ménard, du FCQGED, la Ville de Seattle, qui a étudié globalement toute cette problématique au lieu de segmenter les études — une pour optimiser le compostage, une pour l'élimination finale, etc. — en est venu rapidement à la conclusion qu'il est plus rentable, économiquement et environnementalement, de hausser la performance du recyclage et du compostage au-delà des objectifs de 60-65 % inscrits dans la politique québécoise sur les déchets.

Alan DeSousa, du Comité exécutif de la Ville de Montréal, expliquait pour sa part au *Devoir* qu'il serait plus efficace d'atteindre d'abord les limites du recyclage et du compostage avant de commencer à déterminer ce que l'on fera avec les déchets ultimes, car la rentabilité des solutions finales pourrait bien dépendre du volume final à éliminer, ce que l'on ne connaît pas présentement. Ce qui presse, dit-il, c'est d'obtenir les 175 millions de Québec pour lancer le projet le plus rapidement possible dans la CMM.

Le Devoir

Un regard critique sur les PPP en santé

JACINTHE TREMBLAY

La crise financière pourrait refroidir l'engouement des gouvernements pour les partenariats public-privé (PPP), prédit Martine M. Bellanger, professeure d'économie à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) à Rennes, en France. L'universitaire a fait hier le point à Montréal sur les expériences européennes de PPP lors du colloque *Comprendre le privé en santé* qui se tenait dans le cadre des 21^{es} Entretiens du Centre Jacques Cartier.

Selon Mme Bellanger, les PPP en santé, d'abord introduits en Angleterre en 1992, sont maintenant répandus en Amérique du Nord, mais également dans les pays émergents et en développement. La recherche de services plus efficaces ainsi que de sources de financement autres que les fonds publics sont les avantages généralement attendus de cette formule par les décideurs. Les PPP ont-ils rempli ces promesses? «Un constat ressort de la majorité des études universitaires: les coûts de financement des projets réalisés en PPP sont plus élevés que ceux financés par l'État. Par ailleurs, les chercheurs constatent que les projets de construction en PPP se réalisent plus rapidement et que le privé respecte les délais», a résumé l'économiste lors d'une entrevue au *Devoir*.

Ces bonds des coûts de financement s'expliquent par deux facteurs. L'État a accès à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. De plus, les prêteurs établissent leurs taux en fonction du risque des projets. «Dans la mesure où les PPP comportent un potentiel plus élevé d'aléas pour les entreprises que les contrats traditionnels, leurs banquiers et leurs assureurs en tiennent compte. Comme les promoteurs de PPP ne sont pas des philanthropes, ils reportent ces coûts sur les loyers et les autres formes de paiement exigés des partenaires publics», a expliqué Mme Bellanger.

Au Royaume-Uni, où quelque 200 PPP en santé ont été réalisés depuis 1992, le ministère de la Santé a suspendu provisoirement la réalisation de plusieurs programmes en 2006, notamment parce que les hôpitaux devaient verser aux promoteurs, en vertu des ententes à long terme avec les promoteurs, des montants fixes trop élevés eu égard aux budgets accordés par l'État pour leur fonctionnement régulier.

Ces mésaventures ont conduit la France à introduire dans son modèle de PPP l'exigence d'une implication des dirigeants hospitaliers locaux pour élaborer le programme détaillé de leurs besoins. «L'expérience française est trop jeune pour qu'on puisse en faire le bilan. Dans notre pays comme ailleurs en Europe, les PPP sont difficiles à étudier, car plusieurs données sur leurs résultats financiers réels sont tenues secrètes. De plus, les contrats de partenariat ne sont pas toujours entièrement divulgués», a déploré Mme Bellanger.

Le colloque *Comprendre le privé en santé* a également permis à sa cinquantaine de participants de prendre connaissance d'expériences de PPP fort différentes du modèle issu du Royaume-Uni. Le professeur Jean-Michel Larrasquet, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, a présenté des expériences en cours au Pays basque reposant sur des alliances entre des coopératives de travailleurs, des professionnels de la santé et des collectivités locales.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

POUR FAIRE DES PLACEMENTS, VOUS ÊTES À LA BONNE PLACE.
LE NOM LE DIT:

ÉPARGNE

PLACEMENTS

QUÉBEC



CONTINUEZ LA BELLE VIE

Découvrez nos produits d'épargne et de retraite:

- Obligations à taux progressif • Obligations à taux fixe • Obligations à escompte
- Obligations Sécuri+ • Obligations boursières • Obligations d'épargne
- Épargne Flexi-Plus • Plan Épargne Périodique par prélèvements

BONI DE 1%
la première année pour les nouveaux fonds REER

- + Capital garanti à 100% par le gouvernement du Québec.
- + Aucuns frais de gestion et d'administration.

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

VOS ÉCONOMIES GARANTIES À 100%

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements
Québec